

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 1^{er} juillet à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur *Jean-Michel BEAUDIC*, Maire.

Date de la convocation : le 27 juin 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11, votants : 13

Présents :

Mesdames KHOUNCHEF Patricia, GELIN Laurence, LIZÉ Sandra PASSEBON Virginie, TEXIER Elisabeth
Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, , COURTECUISSSE Vincent, GOUSSARD Christian, MAURY Anthony, SAFANJON Fabien

Absent(e)s et excusé(e)s:

CHARNOLE Pascal qui donne pouvoir à GOUSSARD Christian
HACQUIN Stéphane qui donne pouvoir à BILLARD Patrice
FLOUQUET Stéphane
PHILIPPE Jean-Pierre

Secrétaire : COURTECUISSSE Vincent

Début de séance : 19h00

Point 1 : Demande de subvention DETR (DEL2016-28)

Vu le deuxième appel à projets 2016 de la DETR,
Vu le courrier du Préfet des Deux-Sèvres du 9 juin 2016 relatif à la demande de subvention DETR,
Vu le budget communal,
Monsieur le Maire propose de retenir une demande de subvention sur l'axe tourisme pour les dépenses de travaux d'aménagement liés au chemin de randonnée et au bateau à chaînes :
le coût prévisionnel s'élève à 17 204,80 € HT :
- Fourniture et pose d'une main-courante chemin de La cueille – Devis AUBRY de 6 256,00 € HT
-Terrassement et pose de buses- Devis BOBINNEAU de 8 740,80 € HT
-Aménagement d'une place de parking PMR – Devis BOBINNEAU 2 208,00 € HT
Cette dépense est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total:	17 204,80 €
DETR:	3 440,96 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL :	13 763,84 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet sera réalisé sur les exercices 2016-2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide:

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Point 2 : Travaux de l'Eglise - Devis (DEL2016-29)

Dans le cadre de la DETR que nous avons obtenue en 2015 nous avons inscrit les travaux de restauration et de sauvegarde de l'église. Les devis retenus dans le plan de financement DETR, après consultation, ont été les suivants :

-Travaux de jointoiement- SARL COULOUMY pour un montant de 38 512,90 € ttc

-Travaux de couverture – SARL COULOUMY pour un montant de 10 729,85 € ttc

Afin d'engager les travaux il revient au conseil municipal, par délibération, d'autoriser le maire à signer ces deux devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer les devis présentés.

Point 3 : Adhésion au service optionnel \ Retraites CNRACL du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 01-08-2016 au 31-07-2021 (DEL2016-30)

Le Maire expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

- L'immatriculation de l'employeur 25 € le dossier
- L'affiliation 13 € le dossier
- La demande de régularisation de services 25 € le dossier
- La validation des services de non titulaire 33 € le dossier
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB).. 48 € le dossier
- La liquidation des droits à pension :
 - Pension vieillesse « normale » 48 € le dossier
 - Pension / départ et\ou droit anticipé(s) 57 € le dossier
- Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion :
 - Estimation de pension, étude des droits, conseils..... 35 € le rdv et\ou la simulation
- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : 20 € par heure

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune (ou l'Etablissement) utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débiterait le 1er août 2016 et se terminerait le 31 juillet 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites- CNRACL, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2021.

Point 4 : Prix des repas du 14 juillet (DEL2016-31)

Comme tous les ans, à l'occasion de la fête du 14 juillet, un repas sera organisé par la municipalité.

Cette année, il aura lieu le 14 juillet dans la journée.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- Repas pour les adultes habitant la commune Gratuit
- Repas pour les adultes hors commune 12,00 €
- Repas pour les enfants extérieurs 5,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces tarifs.

Point 5 : Retour sur l'organisation du 14 juillet

Une réunion de préparation pour l'organisation du 14 juillet s'est tenue avec les associations.L'APS et les Campagn'arts seront représentés, l'ACCA doit confirmer sa participation.

Point 6 : Journée du patrimoine

Les 7 communes du pôle nord de la Communauté d'Agglomération du Niortais ont décidé, comme en 2015, de mettre en place une organisation qui permette aux

visiteurs de découvrir le patrimoine des 7 communes tout au long de la journée du patrimoine le 18 septembre prochain.

Pour ce faire l'équipe organisatrice propose un nouveau jeu apparenté au jeu des 7 familles afin de découvrir un lieu, un site historique et un personnage.

Nous avons besoin de volontaires afin d'accueillir les participants sur le parking et sur les 3 sites où se dérouleront le jeu.

Point 7 : Attribution des marchés - Pause sciecquoise (DEL2016-32)

Par délibération du 20 juin 2014 le conseil municipal a décidé d'engager une étude afin de connaître le coût des travaux de rénovation de la pause sciecquoise.

Par délibération du 20 mai 2015, le conseil municipal avait décidé d'engager la procédure de marché adapté pour les travaux de la Pause Sciecquoise et d'autoriser le maire à signer tous les documents y afférant.

Après la phase de publicité et de consultation organisée en mai dernier, la commission a d'une part procédé à l'ouverture des plis (26/05) et d'autre part, sur la base du rapport d'analyse rédigé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, confirmé les propositions de choix retenues par la maîtrise d'œuvre.

Au total, tous lots confondus, le coût global du marché de base + PSE s'élève à 311 841,10 € HT , pour une estimation à 327 150,00 € HT, soit une baisse de 4,68 %.

Il revient au conseil municipal d'entériner le choix des entreprises.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal entérine le choix des entreprises.

Point 8 : Nomination d'un référent sécurité routière (DEL2016-33)

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière le Préfet nous demande de désigner, parmi les conseillers municipaux, un référent sécurité routière qui sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture sur ces sujets.

Fabien SAFANJON est nommé référent sécurité routière.

Point 9: Assurances de la commune (DEL2016-34)

La SMACL, qui est l'assureur actuel de la commune, vient de nous faire parvenir une nouvelle proposition de contrats d'assurances qui porte sur les risques ci-dessous

- Responsabilités, défense et recours juridique
- Protection juridique de la collectivité
- Protection des agents et élus de la collectivité
- Dommage aux biens
- Véhicules à moteur
- Autocollaborateur

Le coût annuel des contrats d'assurance en cours avec la SMACL est de l'ordre de 6 000 € par an.

Dans le but de retenir la solution assurantielle la plus adaptée pour la commune et de répondre aux contraintes du code des marchés, il revient au conseil municipal de décider d'engager une consultation plus large auprès des assureurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à lancer la consultation.

Point 10 : Informations

Le vitrail de l'Eglise sera posé le 12 juillet. Christian Goussard demande de s'assurer qu'une grille de protection est prévue pour ce vitrail.

Fin des travaux d'enfouissement. La réfection de la chaussée débutera début juillet, ces travaux coûteront moins cher que prévu, d'autres travaux de réfections de chaussées pourraient être envisagés.

Le conseil municipal retient la possibilité d'affecter le budget devenu ainsi disponible à des travaux de réfection de chaussée (relèvement de caniveaux de surface, rue des hauts de Sèvre, chemin de la Touche, chemin de la mariée). Il conviendra dans la limite du budget disponible d'établir des choix prioritaires. Ces choix pourront être éclairés par l'étude d'aménagement PMAV à mettre en œuvre en fin d'année.

Les travaux du réseau d'assainissement du début de la rue de la Mine débiteront au mois de juillet

Le bassin d'orage va être curé rue de Salboeuf et des travaux seront réalisés sur le puisard pour la rendre plus adapté.

Le CAUE a été sollicité afin de réaliser un cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre dans le cadre de la rénovation de la voirie (Etude PMAV) et du réseau d'eaux pluviales.

Le CAUE a réalisé une étude pour la restructuration de la salle des fêtes. Un nouveau four et de nouveaux brûleurs ont été installés.

Les travaux d'agrandissement du cimetière sont finis.

Les conseillers sont invités à se rendre le 3 septembre au matin au marché fermier de St GELAIS.

Point 11 : Questions diverses

Virginie Passebon souhaite qu'une étude soit menée pour retirer les graviers de l'aire de jeux et de les substituer par un revêtement plus adapté.

Elisabeth Texier informe le conseil qu'aucune classe ne fermera à Aragon cette année.

Christian Goussard demande qu'une réflexion soit menée sur la manière dont la commune peut attribuer un prix pour la manifestation d'automne des Campagn'arts. Patrice Billard précise qu'il effectuera des propositions à une réunion du conseil municipal de la rentrée.

La séance est levée à 20h 30 par Monsieur le Maire.

Prochain conseil le jeudi 8 septembre 2016 à 20h30